

Pantin, le 20 novembre 2019

# Information riverains

## Quartier Église - secteur du Port

### Objet: Lutter contre les incivilités aux abords du canal

Madame, Monsieur,

Un certain nombre de courriers d'habitants du nouveau quartier du Port m'ont alerté sur une pratique qui semble prendre de l'ampleur, troublant la tranquillité publique : les rodéos motorisés le long du canal.

Je tenais à vous informer des mesures prises visant à réduire, voire mettre fin à ces nuisances. Ce courrier est aussi l'occasion de faire un point plus général sur la question de la mobilité dans votre quartier.

Depuis plusieurs mois, l'accès à la place de la Pointe et aux rives du canal a fait l'objet d'actions dissuasives : pose de panneaux d'interdiction et renforcement du mobilier urbain (potelets) afin d'empêcher les voitures de stationner. Il s'agit donc désormais de faire face aux comportements inciviques de certains conducteurs de deux-roues.

**Dès maintenant, et avec un effet immédiat, j'ai demandé :**

- **un accroissement de la présence de la police municipale et ce, particulièrement en soirée,**
- **l'installation d'une caméra de vidéosurveillance sur le site.**

Parallèlement, j'ai missionné les services de la Ville afin qu'ils étudient les dispositifs qui permettraient de rendre les rives du canal peu praticables aux deux-roues motorisés. L'objectif premier est d'empêcher les prises d'élan qui constituent l'intérêt premier de ces rodéos.

Le sujet est délicat car il s'agit de réduire l'accès à certains sans toutefois empêcher les véhicules de secours, de ramassage de déchets ainsi que ceux des Canaux de Paris d'accéder à tout moment aux quais afin de remplir leurs missions. L'étude est ainsi menée en collaboration avec les Canaux de Paris et la Brigade parisienne de sapeurs pompiers. **Je souhaite des aménagements concrets en cohérence avec le parti pris paysager, courant 2020.**

La police nationale que j'ai saisie doit également déployer un plan d'actions sur le secteur.

Ce courrier est l'occasion de rappeler à chaque riverain et usager du quartier la réglementation en vigueur : la circulation de tout véhicule motorisé (hors véhicule de service) est interdite le long du canal et sur les espaces piétons. Il est de la responsabilité de tous de la respecter.

Par ailleurs, je tenais à vous informer que la rue de l'Ancien canal sera prochainement prolongée jusqu'à l'avenue Jean Lolive suite à la fermeture du magasin Sympa fin décembre 2019. En plus de **donner un nouvel accès au quartier** et de fluidifier la circulation, la création de cette voie permettra de réorganiser le stationnement et de lutter contre le stationnement anarchique.

Les différents aménagements vont causer certains désagréments que la Ville veillera à minimiser. Mes services sont à votre disposition pour toute question ou problème rencontré au 01 49 15 41 77/40 39.

Avec mes sincères salutations,



**Bertrand Kern**

Maire

Conseiller départemental de Seine-Saint-Denis